

RAPPORT

DE

TRANSPARENCE 2018



Caderas
Martin

TABLE DES MATIERES

1. Présentation du cabinet	Page 3
1.1 Le cabinet en France	
1.2 Le cabinet au plan international	
2. Gestion des risques du cabinet	Page 4
2.1 Indépendance	
2.2 Contrôle Qualité	
2.3 TRACFIN	
3. Clients	Page 6
3.1 Chiffre d'affaires de Caderas Martin	
3.2 Liste des clients APE	
4. Ressources Humaines	Page 6
4.1 Effectifs du cabinet	
4.2 Effectif CAC	
4.3 Politique de rémunération des Associés	
4.4 Formation continue	



Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois de la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

1. PRESENTATION DU CABINET

1.1. Le cabinet en France

1.1.1. Description des entités

Caderas Martin est le principal cabinet d'exercice du groupe CM Associés dont il est filiale à plus de 99%.

Caderas Martin SA est une société anonyme au capital de 364.090 € à conseil d'administration de six membres.

CM Associés est une Société à responsabilité limitée au capital de 574.020 € dont le capital est détenu par des associés actifs, personnes physiques experts-comptables et ou commissaires aux comptes.

Caderas Martin exerce deux métiers principaux :

- l'audit dont le commissariat aux comptes de tous types d'entités,
- l'expertise comptable et le conseil.

Par ailleurs Caderas Martin ainsi que sa maison mère, CM ASSOCIES, détiennent trois filiales :

- CM RH apporte des services à la clientèle dans le domaine social et de la paie,
- CM 2A, apporte des services à notre clientèle dans le domaine de la tenue et de la révision de leur comptabilité.
- CMLG, acquise au cours du mois de mars 2011, dont le fonds de clientèle est composé de dossiers d'expertise comptable.
- CM R, exerce une activité d'expertise comptable.

1.1.2. Description de la gouvernance du Cabinet

La direction générale du cabinet est assurée par le président du conseil d'administration. Le Conseil a également nommé un directeur général délégué disposant des mêmes pouvoirs que le président.



Le président assure la direction générale avec le directeur général délégué et préside un comité de direction de quatre membres se réunissant au moins une fois par mois.

Des réunions d'associés se tiennent régulièrement afin d'assurer la cohésion et de mettre en pratique les décisions prises.

1.2. le cabinet au plan international

Au plan international, Caderas Martin SA est membre d'une organisation de cabinets indépendants, AGN International, qui ne constitue pas un réseau au sens des textes régissant la profession.

2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

2.1. Indépendance

Les missions réalisées par le cabinet obéissent à des procédures de mise en œuvre recensées au sein d'un guide interne d'exercice professionnel qui couvre à la fois l'organisation interne, la structure des dossiers et les règles d'acceptation et de conduite des missions.

2.1.1. Procédures d'indépendance

Chaque mandat fait l'objet d'un examen de vérification de l'indépendance du cabinet, préalablement à son acceptation et en vue de son maintien annuellement.

Les règles d'indépendance sont portées à la connaissance de l'ensemble du cabinet périodiquement avec la liste des mandats du cabinet et chaque personne signe annuellement une déclaration d'indépendance. En matière de mandats APE, un suivi particulier est assuré.

Les prestations non audit font l'objet d'un examen préalable et d'un avis interne par un associé pour conformité aux textes.

Une rotation des signataires est organisée dans le cadre des mandats APE.

2.1.2. Déclaration

Les procédures décrites ci-dessus font l'objet d'un suivi et de contrôles dans le cadre du Contrôle de qualité sous la supervision finale de la direction générale du cabinet.



2.2. Contrôle Qualité

2.2.1. Description du système interne de contrôle qualité.

Les missions de commissariat aux comptes sont menées dans le respect des normes et des bonnes pratiques professionnelles. Elles font l'objet d'un dossier informatisé Auditsoft assurant l'encadrement de leur conduite et leur documentation de façon adaptée. Un manuel de procédure est à disposition des intervenants. En particulier, des procédures de sélection des équipes, de préparation des missions, de délégation et de revue des travaux par des responsables compétents et de niveau hiérarchique élevé sont en place au sein du cabinet.

La composition des équipes fait l'objet d'une attention particulière ; elle fait l'objet d'échanges entre les associés responsables et l'associé en charge des plannings sous le contrôle et l'arbitrage éventuel du comité de direction.

Les équipes disposent d'outils communs dans une base de données pour les documents de support des missions et les rapports ainsi que de l'accès à une documentation technique en ligne et sur les ordinateurs portables.

Une revue indépendante est assurée sur les mandats APE.

L'ensemble des mandats est soumis à une procédure de contrôle de qualité a posteriori effectuée annuellement par une équipe de contrôleurs sous la direction d'un associé et qui s'opère par sélection d'un échantillon de dossiers.

2.2.2. Déclaration sur le contrôle qualité

Les contrôles effectués au cours de l'exercice clos au 31 août 2017 n'ont pas fait apparaître de faiblesse significative dans le respect des procédures en vigueur au sein du cabinet.

2.2.3. Date du dernier contrôle Qualité

Un contrôle du H3C a été réalisé au cours du 1^{er} trimestre 2018.

2.3. TRACFIN

Un associé du cabinet a été nommé référent TRACFIN.



3. CLIENTS

3.1. Chiffre d'affaires de Caderas Martin

Au 31 août 2018 le chiffre d'affaires total du Groupe Caderas Martin est de 13.270 K€ (HT). Le montant global des seuls honoraires clients du périmètre du groupe élargi aux activités individuelles est d'environ 13.710 K€ (HT).

L'audit représente globalement environ 3.500 K€ (HT) dont environ 2.100 K€ (HT) au titre du contrôle des comptes.

Les prestations non liées à des missions de contrôle des comptes ne représentent pas un pourcentage significatif des honoraires de contrôle légal.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Effectifs du Groupe Caderas Martin

L'effectif global du cabinet, a été de 108 personnes (équivalent temps plein) en 2017-2018.

Il se décompose en 15 associés actifs et 14 directeurs ou chefs de mission, dont 15 diplômés experts-comptables ou commissaires aux comptes, 69 collaborateurs et 10 personnes en fonction support ou administrative.

4.2. Effectif CAC

Le Groupe Caderas Martin n'est pas structuré par département (hors Social et TPE). De ce fait il n'existe pas d'équipe strictement dédiée au commissariat aux comptes. Compte tenu de cette particularité, les collaborateurs sont formés aux deux métiers principaux de façon à respecter les règles professionnelles et garantir la qualité des missions. On peut estimer sur l'exercice à environ 15 personnes dont 4 associés en équivalent temps plein les moyens mis en œuvre pour le commissariat aux comptes.

4.3. Politique de rémunération des Associés

Les Associés sont rémunérés sur la base de leurs compétences et de leur expertise en fonction des résultats du cabinet. Il n'existe aucune rémunération directement ou indirectement liée au volume géré, au chiffre d'affaires ou à la marge d'exploitation réalisée par chaque associé.



Caderas
Martin

4.4. Formation continue

La formation continue fait l'objet d'un plan annuel prenant en compte les orientations stratégiques du cabinet et les besoins recensés notamment lors des entretiens annuels avec les collaborateurs. Les actions de formation réalisées font l'objet d'une fiche de suivi individuelle.

Les formations théoriques sont complétées par un suivi rapproché et fonction des niveaux lors de la mise en œuvre des missions.

Fait à Paris le 19 octobre 2018

Antoine GAUBERT
Président Directeur Général